

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

*Direction Energie Connaissance  
Département Autorité Environnementale*

**Réf. Chr :**  
Nos réf. : 2016-004699  
Affaire suivie par : Romain CUNNIET  
romain.cunniyet@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 23/01/2017

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault  
Direction des Relations avec les Collectivités  
Locales – Bureau de l'Environnement  
34 062 MONTPELLIER Cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet d'autorisation des installations de Mécanic Sud Industrie (traitement de surface des métaux) déposé par Mecanic Sud Industrie.**

Par courrier reçu le **17 novembre 2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier autorisation des installations de Mécanic Sud Industrie (traitement de surface des métaux).

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**



**Frédéric DENTAND**